

(Vidéo) Avignon : Cécile Helle détaille les mesures en vigueur pour ce troisième confinement



Accueil des enfants des personnels obligés, bibliothèques, corbeilles solidaires, services publics municipaux, centres de vaccination, marchés... Cécile Helle, maire d'Avignon, détaille dans la vidéo ci-dessous les mesures mises en place par la Ville pour accompagner les Avignonnaises et les Avignonnais durant ce troisième confinement.

Comme [annoncé précédemment](#), le taux d'incidence de la ville d'Avignon est désormais supérieur à 500 pour 100 000 habitants. Cécile Helle rappelle les « mesures de prudence et de responsabilité pour tous » qui s'imposent dans une région où le variant anglais se montre plus contagieux et dangereux pour la santé.

La Ville met en place des lieux d'accueil pour les enfants des personnels mobilisés (soignants, police, services sociaux et médico-sociaux...) :

- Crèche de la 'Croix des Oiseaux' de 7h30 à 18h30. Les parents peuvent téléphoner au CCAS (Centre communal d'action sociale) au 04.32.74.31.00 et demander la coordination petite



Ecrit par Echo du Mardi le 5 avril 2021

enfance ou adresser un mail à contactpetiteenfance@ccasavignon.org

- Groupes scolaires Jean-Henri Fabre et Massillargues de 7h30 à 18h. Le service de restauration sera assuré pour ces enfants inscrits à la cantine.

Pour les vacances de Pâques, les enfants de 3 à 14 ans de ces personnels obligés pourront disposer d'une offre de loisirs (aux tarifs habituels), du lundi au vendredi 8h à 18h, à la Barthelasse et à la Souvine. Le transport des enfants doit être assuré par les parents.

Les parents peuvent inscrire leurs enfants prioritairement auprès du service Enseignement/Jeunesse, par téléphone au 04.90.16.32.72, 04.90.16.32.73, ou par mail. Ils peuvent également se manifester auprès des directions des groupes scolaires (le service Enseignement/Jeunesse les rappellera ensuite pour constituer le dossier).